



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Masseurs kinesitherapeutes

Question écrite n° 39994

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la protection sociale, sur le fait que, le 4 mars dernier, aux assises du CNPS, elle a rappele son souhait que les professions dont l'activite est lie a la sante se dotent d'ordres professionnels ou d'organismes similaires dans les meilleurs delais. Depuis plusieurs annees, l'organisation syndicale de kinesitherapeutes la plus importante a demande des regles et une juridiction professionnelles. Cette organisation souhaitait en effet une structure qui ne soit pas un ordre et a depose un projet precis qui necessite quelques modifications legislatives du code de la sante publique. Il lui demande donc quelle suite il envisage de donner a cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39994

Rubrique : Professions paramedicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2093